

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 JUIN 2020 -

DÉCISION N° 20 - 05 - 037

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 avril 2020 s'est réuni le vendredi 19 juin 2020 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 6 : La réforme de véhicules et de matériels divers.

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit désormais de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée. A ce titre, les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés et sont répertoriés en annexe 1 du présent dossier.

Ainsi, certains véhicules à fort kilométrage dont la valeur nette comptable est nulle ou devant nécessiter des réparations dont le coût est important, pourraient être réformés. Il s'agit de véhicules qui ne sont plus aux normes et dont les pièces ne sont plus disponibles sur le marché. Certains d'entre eux n'ont pas été amortis puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes.

Après suppression dans le tableau des actifs, ces véhicules ou matériels (ventilateurs, compresseurs ...) pourraient ainsi être vendus lors de la vente aux enchères qui se déroulera en septembre 2020.

Il est donc proposé au bureau d'examiner ce dossier afin de réformer les véhicules dont la liste est jointe en annexe 1 et de déterminer leur destination.

En outre, après étude de la demande de l'Association **Pompiers humanitaires français (PHF)** dans le cadre de ses missions internationales, il pourrait être envisagé de procéder à la réforme et la cession des véhicules suivants :

*** Association Pompiers humanitaires français :**

- Véhicule léger hors route (VLHR) de type Navara et de marque NISSAN de 2004 immatriculé 2202 ZJ 42 (n° inventaire : 3564). Ce véhicule pourrait être cédé à l'ambassade pour la somme de 5 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4460 YP 42 (n° inventaire : 1532). Ce véhicule pourrait être cédé à l'ambassade pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4464 YP 42 (n° inventaire : 1534). Ce véhicule pourrait être cédé à l'ambassade pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4461 YP 42 (n° inventaire : 1533). Ce véhicule pourrait être cédé à l'ambassade pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne rural (CCR) de marque RENAULT de 1999 immatriculé 2838 XW 42 (n° inventaire 6097) pourrait être cédé pour la somme de 8 000 €.
- Camion citerne rural (CCR) de marque RENAULT de 1999 immatriculé 147 YF 42 (n° inventaire 1480) pourrait être cédé pour la somme de 5 000 €.

Un lot de 180 parkas (n° inventaire : 10121) et de gants (n° inventaire : 10208) pourraient être également cédés à titre gratuit à l'association.

*** Société EGBAT TP :**

- Groupe électrogène de l'année 1982 : il serait cédé à titre gratuit et l'entreprise se chargerait de l'enlèvement et de la dépollution.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la réforme des divers véhicules et matériels dont la liste est jointe en annexe 1 dont certains seront ensuite proposés à la vente via la voie dématérialisée.

Article 2 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession des véhicules suivants à l'association **PHF** comme suit :

- Véhicule léger hors route (VLHR) de type Navara et de marque NISSAN de 2004 immatriculé 2202 ZJ 42 (n° inventaire : 3564) pour la somme de 5 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4460 YP 42 (n° inventaire : 1532) pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4464 YP 42 (n° inventaire : 1534) pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne feux de forêt moyen (CCFM) de type M210 et de marque RENAULT de 2002 immatriculé 4461 YP 42 (n° inventaire : 1533) pour la somme de 3 000 €.
- Camion citerne rural (CCR) de marque RENAULT de 1999 immatriculé 2838 XW 42 (n° inventaire 6097) pour la somme de 8 000 €.
- Camion citerne rural (CCR) de marque RENAULT de 1999 immatriculé 147 YF 42 (n° inventaire 1480) pour la somme de 5 000 €.

Article 3 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession à titre gratuit d'un lot de 180 parkas (n° inventaire : 10121) et de gants (n° inventaire : 10208) à l'association **PHF**.

Article 4 :

Le bureau du conseil d'administration approuve la cession d'un groupe électrogène (année 1982) à titre gratuit à l'entreprise **Société EGBAT TP**. Cette dernière se chargera de l'enlèvement et de la dépollution du matériel.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER